

NUMERO : 2024-392

**ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT
CIVIL**

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire
en date du 05 juillet 2020,

Vu l'arrêté n°2024-320 du 26 juin 2024 portant délégation de signature à Madame
Annick L'OLLIVIER-LANGLADE pour la période du 26 juillet au 23 août 2024 inclus,

Considérant l'empêchement du Maire et de ses adjoints,

Considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du
tableau, sont eux-mêmes empêchés,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Déborah ISRAËL, conseillère municipale, est déléguée pour
remplir les fonctions d'officier d'état civil, en l'absence du Maire et des adjoints,
pour le mariage civil du **lundi 02 septembre 2024 à 15h00**.

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Sarcelles, le 22 août 2024

Pour le Maire et par délégation
Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

